

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*



www.gildewerk.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HUILE DE PARFUM LAVANDE
PROVENCE

Code du produit : YZS-1202*
UFI : C6A3-40VQ-400X-TXDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition parfumante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale :	Gildewerk B.V.	Téléphone : +31 - (0)23 - 532 22 55
Adresse :	A. Hofmanweg 41 2031 BH Haarlem Nederland	Fax : +31 - (0)23 - 534 09 65 E-mail: holland@gildewerk.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Tel +31 (0) 30 -2748888 (Uniquement pour les professionnels (anglais ou néerlandais)
(Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC))

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS09

GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 939-728-7

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL
ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS-
4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET
TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE

EC 202-983-3

ALPHA-HEXYLCINNAMALDEHYDE

EC 201-134-4

LINALOOL

EC 204-116-4

LINALYL ACETATE

EC 202-086-7

COUMARIN

EC 207-431-5

EUCALYPTOL

EC 204-891-9

NOPYL ACETATE

EC 203-765-0

2-METHYLUDECANAL

EC 201-746-1

BETA-CARYOPHYLLENE

EC 204-872-5

BETA-PINENE

EC 201-291-9

ALPHA-PINENE

EC 229-352-5

L-CARVONE

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

EC 227-813-5 D-LIMONENE
 EC 209-235-5 4-CARVOMENTHENOL
 EC 237-539-8 CIS-4-(ISOPROPYL)CYCLOHEXANEMETHANOL
 EC 243-384-7 CEDROL METHYL ETHER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un endroit approprié

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances \geq 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 80-25-1 EC: 939-728-7 REACH: 01-2119983293-30-0000	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411		10 \leq x % < 25
MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE			

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3 REACH: 01-2119533092-50-0000 ALPHA-HEXYLCINNAMALDEHYDE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		10 <= x % < 25
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 REACH: 01-2119474016-42-0000 LINALOOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		10 <= x % < 25
CAS: 8000-41-7 EC: 232-268-1 REACH: 01-2119553062-49-XXXX TERPINEOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4 REACH: 01-2119454789-19-0001 LINALYL ACETATE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 REACH: 01-2119457274-37-008 DIHYDROMYRCENOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		2.5 <= x % < 10
CAS: 76-22-2 EC: 200-945-0 REACH: 01-2119966156-31-XXXX CAMPHOR	GHS02, GHS05, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr 228 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 2, H371 Aquatic Chronic 2, H411	[i]	2.5 <= x % < 10
HYDROCARBONS	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		0 <= x % < 2.5
CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7 REACH: 01-2119943756-26-0001 COUMARIN	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 REACH: 01-2119967772-24-0018 EUCALYPTOL	GHS02, GHS07 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 128-51-8 EC: 204-891-9 REACH: 01-2119982322-38-0000 NOPYL ACETATE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 DIPHENYL ETHER	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 REACH: 01-2119638272-42-XXXX BENZYL ACETATE	Wng Aquatic Chronic 3, H412	[i]	0 <= x % < 2.5

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

CAS: 110-41-8 EC: 203-765-0 REACH: 01-2119969443-29-0005 2-METHYLUUNDECANAL	GHS07, GHS09 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 1222-05-5 EC: 214-946-9 REACH: 01-2119488227-29-XXXX HEXAMETHYLINDANOPYRAN (HHCb)	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 87-44-5 EC: 201-746-1 REACH: 01-2120745237-53-XXXX BETA-CARYOPHYLLENE	GHS07, GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5 REACH: 01-2119519230-54-0000 BETA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9 REACH: 01-2119519223-49-XXXX ALPHA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 6485-40-1 EC: 229-352-5 REACH: 01-2119962458-25-XXXX L-CARVONE	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 REACH: 01-2119529223-47-xxxx D-LIMONENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 562-74-3 EC: 209-235-5 REACH: 01-2120739156-53-XXXX 4-CARVOMENTHENOL	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H336		0 <= x % < 2.5
CAS: 13828-37-0 EC: 237-539-8 REACH: 01-2119983532-32-XXXX CIS-4-(ISOPROPYL)CYCLOHEXANEMETHANOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

CAS: 99-85-4 EC: 202-794-6 REACH: 01-2120780478-40-XXXX P-MENTHA-1,4-DIENE	GHS02, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411	[ii]	0 <= x % < 2.5
CAS: 19870-74-7 EC: 243-384-7 REACH: 01-2120228335-61-XXXX CEDROL METHYL ETHER	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3 REACH: 01-2119533092-50-0000 ALPHA-HEXYLCINNAMALDEHYDE		orale: ETA = 3100 mg/kg PC
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 REACH: 01-2119474016-42-0000 LINALOOL		orale: ETA = 2790 mg/kg PC
CAS: 8000-41-7 EC: 232-268-1 REACH: 01-2119553062-49-XXXX TERPINEOL		orale: ETA = 4300 mg/kg PC
CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 REACH: 01-2119457274-37-008 DIHYDROMYRCENOL		orale: ETA = 3600 mg/kg PC
CAS: 76-22-2 EC: 200-945-0 REACH: 01-2119966156-31-XXXX CAMPHOR	STOT SE 2 (Inh) : H371 C>= 10%	orale: ETA = 1500 mg/kg PC
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 REACH: 01-2119967772-24-0018 EUCALYPTOL		orale: ETA = 2480 mg/kg PC
CAS: 128-51-8 EC: 204-891-9 REACH: 01-2119982322-38-0000 NOPYL ACETATE		orale: ETA = 2940 mg/kg PC
CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 DIPHENYL ETHER		orale: ETA = 2830 mg/kg PC
CAS: 140-11-4 EC: 205-399-7 REACH: 01-2119638272-42-XXXX BENZYL ACETATE		orale: ETA = 2490 mg/kg PC
CAS: 6485-40-1 EC: 229-352-5 REACH: 01-2119962458-25-XXXX L-CARVONE		dermale: ETA = 3800 mg/kg PC orale: ETA = 2500 mg/kg PC

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

CAS: 562-74-3 EC: 209-235-5 REACH: 01-2120739156-53-XXXX		orale: ETA = 1300 mg/kg PC
4-CARVOMENTHENOL		
CAS: 99-85-4 EC: 202-794-6 REACH: 01-2120780478-40-XXXX		orale: ETA = 3650 mg/kg PC
P-MENTHA-1,4-DIENE		

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[ii] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
101-84-8	7	1	14	2	-

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
76-22-2	2	12				
101-84-8	1	7	2	14	VLRI	

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DIHYDROMYRCENOL (CAS: 18479-58-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 20.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme
 73.5 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Consommateurs

Ingestion
 Effets systémiques à long terme
 12.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 12.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme
 21.7 mg de substance/m3

LINALYL ACETATE (CAS: 115-95-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
 Effets locaux à court terme
 8 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets locaux à long terme
 8 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme
 2.75 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Consommateurs

Ingestion
 Effets systémiques à long terme
 0.2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets locaux à court terme
 8 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

DNEL : 1.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
 DNEL : 8 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.68 mg de substance/m3

TERPINEOL (CAS: 8000-41-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Travailleurs**
 Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 1.17 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 5.8 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 5.8 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Consommateurs**
 Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.42 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.42 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 1.25 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 1.25 mg de substance/m3

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Travailleurs**
 Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Effets locaux à court terme 15 mg de substance/cm ²
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Contact avec la peau Effets systémiques à long terme 2.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Contact avec la peau Effets locaux à long terme 15 mg de substance/cm ²
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Contact avec la peau Effets systémiques à court terme 2.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Inhalation Effets systémiques à court terme 16.5 mg de substance/m ³
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Inhalation Effets systémiques à long terme 2.8 mg de substance/m ³
Utilisation finale : Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Consommateurs Ingestion Effets systémiques à court terme 1.2 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Ingestion Effets systémiques à long terme 0.2 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Contact avec la peau Effets locaux à court terme 15 mg de substance/cm ²
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Contact avec la peau Effets systémiques à long terme 1.25 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Contact avec la peau Effets locaux à long terme 15 mg de substance/cm ²
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Inhalation Effets systémiques à court terme 4.1 mg de substance/m ³
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Inhalation Effets systémiques à long terme 0.7 mg de substance/m ³

ALPHA-HEXYLCINNAMALDEHYDE (CAS: 101-86-0)

Utilisation finale : Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé : DNEL :	Travailleurs Contact avec la peau Effets locaux à court terme 0.525 mg de substance/cm ²
Voie d'exposition : Effets potentiels sur la santé :	Contact avec la peau Effets systémiques à long terme

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

DNEL : 18.2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
 DNEL : 0.525 mg de substance/cm²

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
 DNEL : 6.28 mg de substance/m³

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.078 mg de substance/m³

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET
 TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE
 ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets locaux à long terme
 233.3 µg de substance/cm²

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme
 3.51 mg de substance/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Consommateurs

Ingestion
 Effets systémiques à long terme
 0.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Contact avec la peau
 Effets systémiques à long terme
 0.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :
 Effets potentiels sur la santé :
 DNEL :

Inhalation
 Effets systémiques à long terme
 0.85 mg de substance/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

DIHYDROMYRCENOL (CAS: 18479-58-8)

Compartiment de l'environnement : Sol
 PNEC : 0.103 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
 PNEC : 27.8 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
 PNEC : 2.78 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
 PNEC : 0.278 µg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
 PNEC : 0.594 mg/kg

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.0594 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 10 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale) 111 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Prédateurs en milieu marin (Orale) 111 mg/kg
LINALYL ACETATE (CAS: 115-95-7)	
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sol 0.115 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 0.011 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 0.0011 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 0.11 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 0.609 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.0609 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 10 mg/l
TERPINEOL (CAS: 8000-41-7)	
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sol 0.052 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 62 µg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 6.2 µg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 0.442 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.044 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 2.57 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale) 16.6 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Prédateurs en milieu marin (Orale) 16.6 mg/kg
LINALOOL (CAS: 78-70-6)	
Compartiment de l'environnement :	Sol

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

PNEC :	0.327 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.2 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.02 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	2 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	2.22 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.222

ALPHA-HEXYLCINNAMALDEHYDE (CAS: 101-86-0)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	9.51 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.03 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.003 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	4.7 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	4.77 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	10 mg/l

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	49.4 µg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	2.27 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.227 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	22.7 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.254 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	25.4 µg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	1.7 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu marin (Orale)

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

PNEC : 19.92 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Point d'éclair : 88.00 °C.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pH

pH : Non concerné.
pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.
Viscosité : $v < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C)

Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble.
Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité : Non précisé.

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Conservation : 1 an à l'abri de l'air et de la lumière et de la chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter des températures proches du point éclair (voir paragraphe 9)

Eviter les sources directes de chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

P-MENTHA-1,4-DIENE (CAS: 99-85-4)

Par voie orale : DL50 = 3650 mg/kg poids corporel/jour

4-CARVOMENTHENOL (CAS: 562-74-3)

Par voie orale : DL50 = 1300 mg/kg poids corporel/jour

L-CARVONE (CAS: 6485-40-1)

Par voie orale : DL50 = 2500 mg/kg poids corporel/jour

Par voie cutanée : DL50 = 3800 mg/kg poids corporel/jour

BENZYL ACETATE (CAS: 140-11-4)

Par voie orale : DL50 = 2490 mg/kg poids corporel/jour

DIPHENYL ETHER (CAS: 101-84-8)

Par voie orale : DL50 = 2830 mg/kg poids corporel/jour

NOPYL ACETATE (CAS: 128-51-8)

Par voie orale : DL50 = 2940 mg/kg poids corporel/jour

EUCALYPTOL (CAS: 470-82-6)

Par voie orale : DL50 = 2480 mg/kg poids corporel/jour

CAMPHOR (CAS: 76-22-2)

Par voie orale : DL50 = 1500 mg/kg poids corporel/jour

DIHYDROMYRCENOL (CAS: 18479-58-8)

Par voie orale : DL50 = 3600 mg/kg poids corporel/jour

TERPINEOL (CAS: 8000-41-7)

Par voie orale : DL50 = 4300 mg/kg poids corporel/jour

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Par voie orale : DL50 = 2790 mg/kg poids corporel/jour

ALPHA-HEXYLCINNAMALDEHYDE (CAS: 101-86-0)

Par voie orale : DL50 = 3100 mg/kg poids corporel/jour

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)

Par voie cutanée :

DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Peut provoquer une allergie cutanée.

Essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques :

Sensibilisant.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée, Essai des ganglions lymphatiques locaux)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

CAS 100-42-5 : CIRC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérogène pour l'homme.

CAS 108-88-3 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 93-15-2 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 140-11-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 91-64-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.

- Acétate de benzyle (CAS 140-11-4): Voir la fiche toxicologique n° 284.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité**12.1.1. Substances**

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 2.27 mg/l

Espèce : Danio rerio

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 4.63 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 2.73 mg/l

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

MASSE DE RÉACTION / REACTION MASS CIS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYL ACÉTATE ET TRANS-1-MÉTHYL-1-(4-MÉTHYLCYCLOHEXYL) ÉTHYLACÉTATE ET CIS- 4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE ET TRANS-4-ISOPROPYL-1-MÉTHYLCYCLOHEXYL ACÉTATE (CAS: 80-25-1)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = 4.26

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

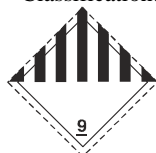
3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 (alpha-hexylcinnamaldehyde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202*

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	9	-	III	5 L	F-A, S-F	274 335 969	E1	Category A	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	964	450 L	964	450 L	A97 A158 A197 A215	E1
	9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97 A158 A197 A215	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (alpha-hexylcinnamaldehyde)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.**Précurseurs d'explosifs :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

4 Bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

HUILE DE PARFUM LAVANDE PROVENCE YZS-1202***RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

List of Allergenic Compounds

According Regulation (EU) 2023/1545 of 26 July 2023 amending Regulation (EC) No 1223/2009

PERFUME OIL LAVENDER PROVENCE YZS-1202*

INCI Name	N° Cas	N° EINECS	Concentration (in %)
Camphor	464-48-2 76-22-2 464-49-3 21368-68-3	207-354-7 200-945-0 207-355-2 244-350-4	2.766
Terpineol	138-87-4 98-55-5 586-81-2 8000-41-7	205-342-6 202-680-6 209-584-3 232-268-1	7.257
3-Propylidenephthalide	17369-59-4	241-402-8	---
6-Methyl Coumarin	92-48-8	202-158-8	---
Acetyl Cedrene	32388-55-9	251-020-3	---
Alpha-Isomethyl Ionone	127-51-5	204-846-3	---
Pinene	80-56-8 127-91-3 7785-70-8 18172-67-3	201-291-9 204-872-5 232-087-8 242-060-2	0.989
Santalol	115-71-9 77-42-9 11031-45-1	204-102-8 201-027-2 234-262-4	---
Alpha-Terpinene	99-86-5	202-795-1	0.014
Amyl Cinnamal	122-40-7	204-541-5	0.008
Amyl Salicylate	2050-08-0	218-080-2	---
Amylcinnamyl Alcohol	101-85-9	202-982-8	---
Anethole	104-46-1 4180-23-8	203-205-5 224-052-0	0.007
Anise Alcohol	105-13-5	203-273-6	---
Benzaldehyde	100-52-7	202-860-4	0.005
Benzyl Alcohol	100-51-6	202-859-9	0.009
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	0.003
Benzyl Cinnamate	103-41-3	203-109-3	---

This certificate refers only to the existing CAS in our database.

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients.

The information contained herein is, to the best of our knowledge, true and accurate at the time it is given. It is your responsibility to ensure that the usage of the fragrance ingredients and the levels of such usage are permitted at all times according to the relevant laws and regulations.

Detection limit of calculation is 10 ppm.

'---' = Levels of material less than 10 ppm

INCI Name	N° Cas	N° EINECS	Concentration (in %)
Benzyl Salicylate	118-58-1	204-262-9	---
Beta-Caryophyllene	87-44-5	201-746-1	0.75
Butylphenyl Methylpropional	80-54-6	201-289-8	---
Cananga Odorata Oil/Extract	68606-83-7 8006-81-3	297-681-1 281-092-1	---
Carvone	99-49-0 2244-16-8 6485-40-1	202-759-5 218-827-2 229-352-5	0.286
Cedrus Atlantica Oil/Extract	8023-85-6 92201-55-3	295-985-9	---
Cinnamal	104-55-2	203-213-9	---
Cinnamomum Cassia Leaf Oil	8007-80-5	284-635-0	---
Cinnamomum Zeylanicum Bark Oil	8015-91-6 84649-98-9	283-479-0 283-479-0	---
Cinnamyl Alcohol	104-54-1	203-212-3	---
Rose Ketones	23726-92-3 23726-94-5 43052-87-5 57378-68-4 23696-85-7 24720-09-0 23726-91-2 71048-82-3	245-843-7 245-845-8 245-845-8 260-709-8 245-833-2 246-430-4 245-842-1 275-156-8	---
Isoeugenol	5912-86-7 97-54-1 5932-68-3	202-590-7 227-678-2	---
Citral	5392-40-5 141-27-5 106-26-3	226-394-6 205-476-5 203-379-2	0.021
Citronellol	106-22-9 1117-61-9 26489-01-0 7540-51-4	203-375-0 231-415-7	---
Citrus Aurantium Flower Oil	72968-50-4 8028-48-6 8016-38-4	277-143-2 232-433-8 277-143-2	---
Citrus Aurantium Peel Oil	68916-04-1 97766-30-8 8008-57-9	277-143-2 232-433-8	---
Citrus Aurantium Bergamia Peel Oil	8007-75-8		---
Citrus Limon Peel Oil	8008-56-8	284-515-8	---
Coumarin	91-64-5	202-086-7	1.657
Lemongrass Oil	8007-02-1	289-752-0	---
Limonene	7705-14-8 5989-27-5 138-86-3 5989-54-8	231-732-0 227-813-5 205-341-0 227-815-6	0.335
Dimethyl Phenethyl Acetate	151-05-3	205-781-3	---

This certificate refers only to the existing CAS in our database.

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients.

The information contained herein is, to the best of our knowledge, true and accurate at the time it is given. It is your responsibility to ensure that the usage of the fragrance ingredients and the levels of such usage are permitted at all times according to the relevant laws and regulations.

Detection limit of calculation is 10 ppm.

'---' = Levels of material less than 10 ppm

INCI Name	N° Cas	N° EINECS	Concentration (in %)
Menthol	1490-04-6 15356-60-2 2216-51-5 89-78-1	216-074-4 239-387-8 218-690-9 201-939-0	---
Eucalyptus Globulus Oil	8000-48-4	283-406-2	0.9
Eugenia Caryophyllus Oil	8000-34-8	284-638-7	---
Eugenol	97-53-0	202-589-1	0.011
Eugenyl Acetate	93-28-7	202-235-6	---
Evernia Furfuracea (Treemoss) extract	90028-67-4	289-860-8	---
Evernia Prunastri (Oakmoss) extract	90028-68-5	289-861-3	---
Farnesol	4602-84-0	225-004-1	---
Geraniol	106-24-1	203-377-1	0.07
Geranyl Acetate	105-87-3	203-341-5	0.081
Hexadecanolactone	109-29-5	203-662-0	---
Hexamethylindanopyran	1222-05-5	214-946-9	0.81
Hexyl Cinnamal	101-86-0	202-983-3	16.19
Hydroxycitronellal	107-75-5	203-518-7	---
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde	31906-04-4	250-863-4	---
Isoeugenyl Acetate	93-29-8	202-236-1	---
Jasmine Oil/Extract	84776-64-7 8022-96-6	283-993-5 283-993-5	---
Juniperus Virginiana Oil	8000-27-9		---
Laurus Nobilis Leaf Oil	8002-41-3	283-272-5	---
Lavandula Oil/Extract	84776-65-8 8022-15-9 92623-76-2	283-994-0 294-470-6 296-408-3	5.51
Linalool	78-70-6	201-134-4	10.565
Linalyl Acetate	115-95-7	204-116-4	6.382
Lippia Citriodora absolute	8024-12-2 85116-63-8	285-515-0 285-515-0	---
Mentha Piperita Oil	8006-90-4		---
Mentha Viridis Leaf Oil	84696-51-5 8008-79-5	283-656-2	---
Methyl 2-octynoate	111-12-6	203-836-6	---
Methyl Salicylate	119-36-8	204-317-7	---
Myroxylon Pereirae Oil/Extract	8007-00-9	232-352-8	---

This certificate refers only to the existing CAS in our database.

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients.

The information contained herein is, to the best of our knowledge, true and accurate at the time it is given. It is your responsibility to ensure that the usage of the fragrance ingredients and the levels of such usage are permitted at all times according to the relevant laws and regulations.

Detection limit of calculation is 10 ppm.

'---' = Levels of material less than 10 ppm

INCI Name	N° Cas	N° EINECS	Concentration (in %)
Narcissus Extract	90064-25-8 68917-12-4 90064-27-0	290-088-9	---
Pelargonium Graveolens Flower Oil	8000-46-2	290-140-0	---
Pinus Mugo	90082-72-7	290-163-6	---
Pinus Pumila	97676-05-6	307-681-6	---
Pogostemon Cablin Oil	84238-39-1	282-493-4	---
Rose Flower Oil/Extract	93334-48-6 84696-47-9 84604-12-6 90106-38-0 8007-01-0 84604-13-7 92347-25-6	297-122-1 283-652-0 283-289-8 290-260-3 290-260-3 296-213-3	---
Salicylaldehyde	90-02-8	201-961-0	---
Santalum Album Oil	8006-87-9		---
Sclareol	515-03-7		---
Terpinolene	586-62-9	209-578-0	0.101
Tetramethyl acetyloctahydro-naphthalenes	68155-67-9 54464-59-4 68155-66-8 54464-57-2	268-979-9 259-175-9 268-978-3 259-174-3	---
Trimethylbenzenepropanol	103694-68-4	403-140-4	---
Trimethylcyclopentenyl Methylisopentenol	67801-20-1	267-140-4	---
Turpentine	8006-64-2 9005-90-7	232-350-7 232-350-7	---
Vanillin	121-33-5	204-465-2	---

This certificate refers only to the existing CAS in our database.

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients.

The information contained herein is, to the best of our knowledge, true and accurate at the time it is given. It is your responsibility to ensure that the usage of the fragrance ingredients and the levels of such usage are permitted at all times according to the relevant laws and regulations.

Detection limit of calculation is 10 ppm.

'---' = Levels of material less than 10 ppm

CERTIFICATE OF CONFORMITY OF FRAGRANCE MIXTURES WITH IFRA STANDARDS

Issue date : 27/05/2024

Perfumed composition : PERFUME OIL LAVENDER PROVENCE YZS-1202*

We certify that the above mixture:
complies with the Standards of the INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA), up to and including the 51th Amendment to the IFRA Code of Practice (published June 2023), provided it is used in the following categories at a maximum concentration level of:

IFRA class(es) (see annex for detail)	Maximum level of use (%)
1	0,00
2	3,27
3	5,37
4	61,15
5A	15,44
5B	6,64
5C	9,66
5D	2,11
6	0,00
7A	10,87
7B	10,87
8	2,11
9	31,39
10A	31,39
10B	96,58
11A	2,11
11B	2,11
12	100,00

For other kinds of application or use at higher concentration levels, a new evaluation can be needed; please contact Gildewerk BV.
Information about presence and concentration of fragrance ingredients subject to IFRA Standards in the above mixture is as follows:

ANNEX : Definition of IFRA Class

Finished products types	IFRA class
Lip products of all type (solid and liquid lipsticks, balms, clear or colored etc.)Children's toys	1
Deodorant and antiperspirant products of all types including any product with intended or reasonably foreseeable use on the axillae or labelled as such (spray, stick, roll-on, under-arm, deocologne and body spray, etc.)Body sprays (including body mist)	2
Eye products of all types (eye shadow, mascara, eyeliner, eye make-up, eye masks, eye pillows, etc.) including eyecare and moisturizer.Facial make-up and foundation. Make-up remover for face and eyes.Nose pore strips.Wipes or refreshing tissues for face, neck, hands, body.Body and face paint (for children and adults).Facial masks for face and around the eyes.	3
Hydroalcoholic and non-hydroalcoholicfine fragrance of all types (Eau deToilette, Parfum, Cologne, solid perfume, fragrancng cream, aftershaves of all types, etc.)Ingredients of perfume kits and fragrance mixtures for cosmetic kits.Scent pads, foil packs.Scent strips for hydroalcoholic products.	4
Body lotion products applied to the body using the hands (palms), primarily leave-on : Body creams, oils, lotions of all types. Foot care products (creams and powders).Insect repellent (intended to be applied to the skin).All powders and talc (excluding baby powders and talc).	5A
Face moisturizer products applied to the face using the hands (palms), primarily leave-onFacial toner - Facial moisturizers and creams.	5B
Hand cream products applied to the hands using the hands (palms), primarily leave-onHand cream - Nail care products including cuticle creams, etc...Hand sanitizers -	5C
Baby Creams, baby Oils and baby talc	5D
Products with oral and lip exposure :Toothpaste Mouthwash, including breath sprays Toothpowder, strips, mouthwash tablets	6
"Rinse-off products applied to the hair with some hand contact Hair permanent or other hair chemicaltreatments (rinse-off) including rinse-off hair dyes "	7A
"Leave-on products applied to the hair with hand contact Hair sprays of all types (pumps,aerosol sprays, etc.) Hair styling aids non sprays (mousse,gels, leave- on conditioners) Hair permanent or other hair chemicaltreatments (leave-on) (e.g. relaxers),including leave-on hair dyes Shampoo - Dry (waterless shampoo) Hair deodorizer "	7B
"Products with significant anogenital exposure Intimate wipes Tampons Toilet paper (wet) "	8
"Rinse off products with body and hand exposure : Bar soap Shampoo of all type Cleanser for face (rinse-off) Conditioner (rinse-off) Liquid soap Body washes and shower gels of all types Bath gels, foams, mousses, salts, oilsand other products added to bathwater Foot care products (feet are placed ina bath for soaking) Shaving creams of all types (stick,gels, foams, etc.) All depilatories (including facial) andwaxes for mechanical hair removal Shampoos for pets "	9
"Household care products with mostly hand contact : excluding aerosol/spray products Hand wash laundry detergent (including concentrates) Laundry pre-treatment of all types (e.g.paste, sprays, sticks) Hand dishwashing detergent (includingconcentrates) Hard surface cleaners of all types (bathroom and kitchen cleansers,furniture polish, etc.) Machine laundry detergents with skin contact (e.g. liquids, powders)including concentrates Dry cleaning kits Toilet seat wipes Fabric softeners of all types including fabric softener sheets Household cleaning products, other types including fabric cleaners, soft surface cleaners, carpet cleaners, furniture polishes sprays and wipes, leather cleaning wipes, stain removers, fabric enhancing sprays, treatment products for textiles (e.g. starch sprays, fabric treated with fragrances after wash, deodorizers for textiles orfabrics) Floor wax Fragranced oil for lamp ring, reed diffusers, pot-pourri, liquid refills for air fresheners (non-cartridge systems),etc. Ironing water (Odorized distilled water) "	10A
"Household care products with mostly hand contact : aerosol/spray products Animal sprays – sprays applied to animals of all types Air freshener sprays, manual, includingaerosol and pump Aerosol/spray insecticides "	10B
"Products with intended skin contact but minimal transfer of fragrance to skin from inert substrate without UV exposure Feminine hygiene conventional pads, liners, interlabial pads Diapers (baby and adult) Adult incontinence pant, pad Toilet paper (dry) "	11A
"Products with intended skin contact but minimal transfer of fragrance to skin from inert substrate with potential UV exposure Tights with moisturizers Scented socks, gloves Facial tissues (dry tissues) Napkins Paper towels	11B

Wheat bags Facial masks (paper/protective) e.g. surgical masks not used as medical device Fertilizers, solid (pellet or powder) "	
"Products not intended for direct skin contact, minimal or insignificant transfer to skin Candles of all types (includingencased) Laundry detergents for machine wash with minimal skin contact (e.g. Liquidtabs, pods) Automated air fresheners and fragrancing of all types (concentrated aerosol with metered doses (range 0.05-0.5mL/spray), plug-ins, closed systems, solid substrate, membrane delivery, electrical, powders, fragrancing sachets, incense, liquid refills (cartridge), air freshening crystals) Air delivery systems Cat litter Cell phone cases Deodorizers/maskers not intended for skin contact (e.g. fabric drying machine deodorizers, carpet powders) Fuels Insecticides (e.g. mosquito coil, paper, electrical, for clothing) excludingaerosols/sprays Joss sticks or incense sticks Dishwash detergent and deodorizers – for machine wash Olfactive board games Paints Plastic articles (excluding toys) Scratch and sniff Scent pack Scent delivery system (using dry air technology) Shoe polishes Rim blocks (Toilet) "	12

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients. This Certificate provide restrictions for use of the specified product based only on those materials restricted by IFRA Standards for the toxicity endpoint(s) described in each Standard. This Certificate does not provide certification of a comprehensive safety assessment of all product constituents. The information contained herein is, to the best of Gildewerks knowledge, true and accurate at the time it is given. It is provided to Customer for its information and internal use only. Gildewerk BV is not liable for any damages that may result from the misuse of the data. Any Customer product, marketing or other claims are Customer's sole responsibility.

IFRA Regulated Substances

Name	N° Cas	N° EINECS	Standard	%
ALPHA-AMYL CINNAMIC ALDEHYDE (ACA)	122-40-7	204-541-5	R	0.008
ALPHA-HEXYL CINNAMALDEHYDE	101-86-0	202-983-3	R	16.190
AMYL VINYL CARBINYL ACETATE (1-OCTEN-3-YL ACETATE)	2442-10-6	219-474-7	R	0.020
BENZALDEHYDE	100-52-7	202-860-4	R	0.005
BENZYL ALCOHOL	100-51-6	202-859-9	R	0.009
BENZYL BENZOATE	120-51-4	204-402-9	R	0.003
CIS-4-(ISOPROPYL)CYCLOHEXANEMETHANOL	13828-37-0	237-539-8	R	0.126
CITRAL	5392-40-5	226-394-6	R	0.021
COUMARIN	91-64-5	202-086-7	R	1.657
CUMINALDEHYDE	122-03-2	204-516-9	R	0.004
CYCLAMEN ALDEHYDE (2-METHYL-3-(P-ISOPROPYLPHENYL)PROPIONALDEHYDE)	103-95-7	203-161-7	R - S	0.063
EUGENOL	97-53-0	202-589-1	R	0.011
EUGENYL METHYL ETHER/METHYLEUGENOL	93-15-2	202-223-0	R	0.002
FC: 7-METHOXY COUMARINE	531-59-9	208-513-3	R - S	0.009
GERANIOL	106-24-1	203-377-1	R	0.070
L-CARVONE	6485-40-1	229-352-5	R	0.286
LIMONENE.	5989-27-5	227-813-5	R - S	0.335
LINALOOL	78-70-6	201-134-4	R - S	10.565
P-ISOBUTYL-ALPHA-METHYL HYDROCINNAMALDEHYDE	6658-48-6	229-695-0	R	0.017

The IFRA standards regarding use restriction are based on safety assessments by the Panel of Experts of the RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) and are enforced by the IFRA Scientific Committee

It is the ultimate responsibility of our customer to ensure the safety of the final product by further testing if need be.

This document is generated by computer and consequently not signed